

Proposition de loi "pour bâtir la société du bien vieillir" : des ambitions et du concret pour ne pas décevoir

Les débats sur la proposition de loi « pour bâtir la société du bien vieillir » s'ouvrent aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Pour ne pas générer davantage de déceptions dans un secteur en grande difficulté, cette loi doit être résolument centrée sur le respect des droits et proposer des réponses concrètes aux personnes âgées, familles et professionnels.

Qu'est-ce qui concrètement peut améliorer conditions de vie et de travail ?

A minima, l'AD-PA attend des mesures législatives pour lutter contre l'âgisme et augmenter le temps passé auprès des personnes âgées.

La loi doit également ancrer le financement de la participation des plus vulnérables et instaurer la mise en place d'une instance nationale représentative des personnes âgées.

Enfin, pour rendre de nouveau attractif les établissements et services, la loi doit :

1. Permettre de renforcer les équipes par le recrutement de professionnels du socio-culturel
2. Accorder les financements nécessaires à la mise en place de la journée continue dans l'aide à domicile
3. Créer un premier droit d'option pour sortir de la tarification administrée
4. Créer un second droit d'option pour sortir des normes excessives et enfermantes du Code de l'Action Social et des Familles (CASF)



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)